



Formation IRE(A)

Examinateur de Vol IR

PRÉ-REQUIS

- Détenir un certificat FI(A) extension IR ou un IRI(A) dans la catégorie d'aéronef approprié
- Détenir une qualification IR pratique
- Posséder au moins 2000 heures de vol sur avions et au moins 450 heures de vol en IFR dont 250 heures en instruction IFR



SUPPORTS DE FORMATION

- Package Pilot Training Academy
- Examiner Differences Document
- Flight Examiner Manual IR(A)



FORMATION et EXAMEN THÉORIQUE

Il n'y a pas d'examen théorique pour l'IRE(A).

Le cours doit durer au moins 1 jour incluant un briefing sur les procédures administratives, l'enseignement à la conduite, les mises à jour réglementaires et un accès au Examiner Differences Document.



FORMATION et EXAMEN PRATIQUE

- 1 examen pratique IR et 1 prorogation/renouvellement d'IR simulé en simulateur
- 1 examen pratique IR et 1 prorogation/renouvellement d'IR simulé en vol

Idéalement, cela se fait sur 2 sessions de simulateur d'1h30 et 2 vols IR d'1h30 avec au moins un test de délivrance initiale IR(A) simulé et un test de prorogation ou renouvellement d'IR également simulé.

Attestation de fin de formation (37FormExa)
Présentation au test d'évaluation des compétences du candidat IRE(A) avec un Pilote Inspecteur de l'Autorité conformément au 98FormExa.

→ Formalités du test sur Démarches PortailPN par l'Examinateur



DEMANDE DE DÉLIVRANCE DU MANDAT IRE(A)

- Demande de délivrance du mandat IRE(A) sur Démarches PortailPN

Demander la délivrance, la prorogation, le renouvellement ou l'extension de priviléges d'une autorisation d'examinateur



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT (valide 3 ans)

Prorogation (non expiré) : satisfaire à **TOUS** les critères suivants.

1. Avoir conduit au moins 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT avant l'expiration du mandat
2. Avoir effectué une formation de rafraîchissement en ATO ou par l'Autorité dans les 12 mois précédent l'expiration du mandat (stage RSFE)
3. Un des 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT doit se dérouler dans les 12 derniers mois précédant l'expiration du mandat IRE(A) et être évalué par un Inspecteur de l'Autorité ou par un Examinateur Senior (S-IRE(A)) spécifiquement autorisé.

Renouvellement (expiré) : une formation de rafraîchissement en ATO + un vol pratique supervisé par un PINS ou S-IRE(A) pour le renouvellement du mandat.